

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20220317-2022-022-A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Publication : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 17 mars 2022

Date de convocation : 8 mars 2022
Date d'affichage : 10 mars 2022NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 29
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Marc DUVAL, Philippe EGG, Alain GOUIRAND, Valérie GRANGE, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Brigitte MARGAILLAN, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Catherine SERRA, Jean-Louis ROBERT et Bernadette VITALE

Procurations de : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Mariane DOMEIZEL à Samantha KHALIZOFF, Rose-Marie DUMONTIER à Pierre AUBOIS, Mylène GARCIN à Géraud DE SABRAN PONTEVES, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT et Nicolas SALERNO à Séverine MAUGAN-CURNIER.

Absents et excusés : Romain BRETTE, Anne-Marie DAUPHIN, Michel PARTAGE et Michel SIMOS,

Monsieur François BONNET est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-022
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2021 - Approbation du compte de gestion

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 612-12 ;
 Vu la délibération n°2021-035 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 de COTELUB du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol ;
 Vu la délibération n°2021-069 du 22 juillet 2021 approuvant la cession du lot 4-3 du Parc d'Activités Le Revol à la société Philip'eau ;
 Vu la délibération n°2021-070 du 22 juillet 2021 abrogeant la délibération n°2016-076 portant cession des lots 8-1 et 8-2 du Parc d'Activités Le Revol ;
 Vu la délibération n°2021-071 du 22 juillet 2021 approuvant la cession des lots 8-1 et 8-2 du Parc d'Activités Le Revol à la SCI LIVES ;
 Vu la délibération n° 2021-095 du 30 septembre 2021 approuvant la cession du lot 4-1 du Parc d'Activités Le Revol à la SASU Le Revol ;
 Vu la délibération n°2021-096 du 30 septembre 2021 approuvant la cession du lot 4-2 du Parc d'Activités Le Revol à Monsieur Akaaboun ;
 Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI.

Considérant ce qui suit :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire entend débat et arrête les comptes de gestion du comptable public.

Le compte de gestion provisoire a été produit par la Trésorerie de Pertuis et celui-ci présente des résultats concordants avec celui présenté par Monsieur le Président.

Il est rappelé que le budget annexe du Parc d'Activités le Revol est un budget assujetti à TVA, avec une comptabilité de gestion des stocks.

Les résultats de l'exercice 2021 présentés par le comptable public dans le projet de compte de gestion joint et dont Monsieur le Président donne lecture :

2021	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	92 584,00 €
2021	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 727,80 €
2021	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	75 856,20 €
2020	RESULTAT REPORTÉ N-1	215 160,46 €
2021	RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	291 016,66 €
2021	RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 727,60 €
2021	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €
2021	RESULTAT D'INVESTISSEMENT	16 727,60 €
2020	RESULTAT REPORTÉ N-1	34 886,47 €
2021	RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	51 614,07 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De constater que le compte de gestion 2021 du budget annexe n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,
- D'arrêter le compte de gestion 2021 du budget annexe.
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De constater** que le compte de gestion 2021 du budget annexe n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,
- **D'arrêter** le compte de gestion 2021 du budget annexe.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

37 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRONOVITCH
Président

